**Règlement pour l’octroi de financement pour la participation active et durable à des réunions scientifiques pour des personnes inscrites au doctorat à l’ULB** (n’ayant pas de frais de fonctionnement couvrant les frais de déplacement à l’international ou les frais d’inscription aux réunions scientifiques)**.**

*Le masculin adopté dans cet appel doit être compris dans un sens « épicène » afin d’alléger le texte et n’a aucune intention discriminatoire.*

**Objet :**

Dans le cadre de la politique de voyages responsables, l’ULB a mis en place un financement interne destiné aux doctorants n’ayant pas accès par ailleurs à des frais de fonctionnement dédiés aux déplacements à l’international ou à une inscription à une réunion scientifique accessible par vidéoconférence. Ce financement interne vise spécifiquement les frais de déplacement en transport durable (train, car ou covoiturage) ou les frais de participation par vidéoconférence à une réunion scientifique à laquelle le doctorant participe activement. Il s’agit donc d’encourager la participation de doctorants (n’ayant pas de budget de fonctionnement) à des réunions scientifiques à un niveau international, tout en limitant l’impact environnemental des déplacements. Les doctorants et chercheurs membres du personnel ont accès à d’autres financements, comme le financement FWB ([Infofin | ULB](https://infofin.ulb.ac.be/?AC=400&VP=1&PID=4170)), visant la participation active à des réunions scientifiques entre chercheuses et chercheurs dans le cadre de leurs travaux de recherche.

L’objectif de ce financement est de permettre la rencontre et l’échange entre pairs autour de recherches développées dans les établissements d’enseignement supérieur par la participation **active** des chercheurs à des réunions scientifiques.

L’objet principal de la réunion doit permettre la dissémination et l’échange entre pairs de connaissances issues de la recherche. A titre complémentaire, la réunion peut poursuivre des objectifs liés à l’enseignement ou à la formation.

**Conditions d’éligibilité :**

Toute personne **inscrite au doctorat à de l’ULB** qui répond aux conditions suivantes :

* Le candidat ne rentre pas dans les conditions du financement FWB[[1]](#footnote-2) équivalent.
* Le candidat ne dispose pas de frais de fonctionnement couvrant les frais de déplacement à l’international et les frais d’inscription aux réunions scientifiques (une déclaration sur l’honneur du candidat et de son promoteur sera demandée).
* Le candidat est au minimum dans sa 2e année de doctorat.
* Le candidat :
  + présente une communication[[2]](#footnote-3) lors d’une réunion scientifique, ou
  + est invité en tant qu’animateur, modérateur ou président de chaire ou de session par les organisateurs de la réunion.
* Les réunions peuvent être organisées en présentiel ou en virtuel.
* En cas de réunion en présentiel, les trajets doivent être effectués par un mode de transport durable (train, car, covoiturage).
* Tous les types de communications sont acceptables, en fonction notamment des disciplines scientifiques et des domaines artistiques, du type de recherche (recherche scientifique fondamentale, stratégique ou appliquée et recherche en art) et du public concerné (public de pairs, ou intégrant des usagers ou des citoyens).
* Des réunions ne visant pas spécifiquement des retombées pour le participant ne peuvent en aucun cas être soutenues dans le contexte de cet outil de financement. On entend par retombée une amélioration des compétences et capacités cognitives et intellectuelles apportant une plus-value aux différents aspects du métier de chercheur.
* Les réunions doivent être destinées principalement à un **public de chercheurs internationaux**.
* Les activités de vulgarisation scientifique, les conférences ou spectacles sans public expert sont exclues du financement.
* Un chercheur ne peut bénéficier que d’un seul financement de ce type par année civile.
* Les financements complémentaires sont autorisés pour autant qu’ils ne soient pas forfaitaires ou qu’ils ne constituent pas un double financement à cet outil.

Le financement sera alloué si toutes les conditions d’éligibilité sont réunies jusqu’à épuisement du budget annuel.

**Conditions financières**

Le montant forfaitaire octroyé est de 500 EUR maximum (remboursement sur base de pièces justificatives).

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

* Les frais d’inscription à la réunion (pour des réunions en virtuel ou pour autant que le déplacement soit réalisé par un mode de transport durable),
* Les frais de déplacement (train, car, covoiturage).

Il est demandé aux candidats de signaler les subventions, de source belge ou étrangère, dont ils seraient bénéficiaires pour le même objet. Le double financement pour des dépenses similaires avec d’autres sources financement n’est pas autorisé.

Les bénéficiaires de ce financement feront parvenir au Service des Relations Internationales (CP 131/2), Tatiana Raskin ([tatiana.raskin@ulb.be](mailto:tatiana.raskin@ulb.be)), le plus rapidement possible après la mobilité et au plus tard dans le courant du mois qui suivra la mission, **toutes les pièces justificatives originales** ainsi qu’un bref rapport sur leur participation à la réunion. L’objet du rapport à remettre est de permettre d’apprécier dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints.  Il ne s’agit donc pas d’un rapport scientifique.

**Date d’introduction des demandes au Service International et procédure :**

Les candidatures peuvent être introduites, tout au long de l’année mais au moins deux mois avant la mobilité, sur le formulaire ad hoc : [Formulaire de candidature](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=XhSlML11EkK7Ao_5wOpK6Xj7s50-_-dNqi294rg20oRUNzJEWUZCUThTVUVWWTIyWU5MRTlaR0ZYUi4u) .

Le formulaire complété online**,** devra être accompagné des documents suivants :

* Formulaire d’autorisation de mission ;
* Formulaire complété online par le chef de service ou le promoteur ULB, **signé par celui-ci :** [Formulaire avis du chef de service/promoteur](https://survey.ulb.ac.be/survey3/index.php/86146?lang=fr) ;
* Document officiel attestant l’acceptation de la communication ;
* Pour chaque rubrique budgétaire, estimation du coût ou copie des réservations effectuées.

1. Il existe d’autres financements pour les chercheurs sous contrat et les chercheurs FNRS (voir [International - Portail du personnel - Portail du personnel de l'ULB](https://portail.ulb.be/fr/international)). [↑](#footnote-ref-2)
2. Par communication, on entend l’exposé fait à un groupe de chercheurs lors d’un congrès, d’un séminaire ou autre réunion, sous forme d’information écrite ou orale. [↑](#footnote-ref-3)